

**Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale**  
**A.A.T.L. – D.U.**  
**Monsieur François TIMMERMANS**  
**Fonctionnaire délégué**  
C.C.N. - Rue du Progrès, 80 / bte 1

**B – 1035 BRUXELLES**

Bruxelles, le

V/Réf : 04/pfd/474101  
N/Réf : AVL/KD/BXL-2.2211/s.526  
Annexe : 1 dossier

Monsieur le Fonctionnaire délégué,

Objet : BRUXELLES. Rue des Alexiens, 11-13 – Clinique César de Paepe / rue des Alexiens, 45.  
Ajout de luminaires et pose d’enseignes.  
**Permis d’urbanisme** (*Dossier traité par Mme B. Annegarn – D.U.*)

Suite à votre courrier du 20 septembre 2012 sous référence, réceptionné le 25 septembre dernier, votre demande relative au point mentionné sous rubrique a été portée à l’ordre du jour de la séance de la C.R.M.S. du 3 octobre 2012.

Les immeubles concernés par la demande sont compris dans la zone de protection du café *La fleur en papier doré*, situé rue des Alexiens 53-55, ainsi que des maisons situées rue d’Accolay 15-17. Le premier bâtiment est la Clinique César de Paepe (11-13, rue des Alexiens), le deuxième bâtiment est un ensemble de logements (45, rue des Alexiens).

La demande porte sur l’éclairage des deux façades nord et sur la décoration de la façade du n°11-13, rue des Alexiens par l’ajout de deux enseignes signalant les entrées et des films autocollants colorés.

***Ces interventions auraient peu d’impact sur les biens protégés. Elles relèvent davantage d’un examen urbanistique (respect du RRU et autres réglementations en vigueur).***

Veillez agréer, Monsieur le Fonctionnaire délégué, l’expression de nos meilleurs sentiments.

A. VAN LOO  
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS  
Présidente

Copies :  
A.A.T.L. – D.M.S. : M. Ph. Piéreuse et Mme S. Valcke, et par mail Mmes M. Muret, L. Leirens, N. de Saeger et M. H. Lelièvre.